

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°14/2023

Révision des tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente à compter du 1^{er} août 2023 et actualisation du règlement intérieur

Considérant que les tarifs en vigueur sont inchangés depuis 2015, le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'augmenter de 10 euros les tarifs concernant la mise à disposition de la salle polyvalente, **à compter du 1^{er} août 2023**, conformément au tableau suivant :

		HABITANTS DE CHAZEMAIS		PERSONNES DOMICILIÉES HORS COMMUNE	
		1 JOUR	2 JOURS	1 JOUR	2 JOURS
Réunions ou Assemblées	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	GRATUIT	GRATUIT	125 €	150 €
	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	GRATUIT	GRATUIT	150 €	180 €
Manifestations à but lucratif	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	70 €	80 €	205 €	290 €
	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	85 €	105 €	230 €	320 €
Fêtes ou Cérémonies	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	110 €	130 €	205 €	265 €
	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	130 €	160 €	230 €	295 €

Un chèque d'acompte (appelé « caution ») de 80 euros sera demandé au loueur dès la confirmation de la réservation.

DÉCIDE d'actualiser la rédaction du règlement intérieur de la salle polyvalente (la précédente version datant du 4 novembre 2002).

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (11 voix pour).

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 14 février 2023
Le Maire, M. LECLERC Christophe

